



Ville de Thetford Mines

POLITIQUE MUNICIPALE

Pour une gestion durable de l'eau



Adoptée le 26 avril 2005



Ville de Thetford Mines

POLITIQUE MUNICIPALE
Pour une gestion durable de l'eau

Adoptée le 26 avril 2005

Message du Conseil municipal



À l'avant : MM. Ghyslain Cliche et Jean Paré, M^{me} Carmen Jalbert-Jacques, MM. Gaétan Vachon et Bruno Roy.

À l'arrière : MM. Michael Donovan, Clément Boudreau, Marc Vachon, le maire Normand Laliberté, Luc Champagne, Normand Fortier et Jean-Pierre Huot.

« C'est avec fierté et satisfaction que la Ville de Thetford Mines présente sa [Politique municipale de gestion durable de l'eau](#). Cette Politique s'inspire de la Politique nationale de l'eau déposée par le gouvernement du Québec en novembre 2002.

Le Conseil municipal, animé d'un souci de protection de cette ressource, s'est donc associé à l'orientation de la politique nationale, soit réformer la gouvernance de l'eau. Notre action tiendra compte des dimensions sociale, environnementale et économique.

Les engagements identifiés dans notre Politique sont multiples, variés et, pour certains, ambitieux. Toutefois, il nous apparaissait important d'agir rapidement et à moyen terme pour exercer le leadership attendu des municipalités, responsabiliser nos utilisateurs et coordonner les actions de nos services municipaux impliqués afin de non seulement parler de développement durable, mais de le réaliser pour le bien-être et la qualité de vie des générations actuelles et futures.

La [Politique municipale de gestion durable de l'eau](#) constitue un outil concret qui confirme aujourd'hui l'engagement de la Ville de Thetford Mines à faire de **L'EAU : une ressource durable, pour la vie et pour l'avenir !** »

Normand Laliberté
Maire

Préambule

LE 20 MAI 2003, la Ville de Thetford Mines annonçait son intention d'élaborer, en partenariat avec sa population, une première politique de gestion durable de l'eau. En conférence de presse, les autorités de la Ville ont mentionné être d'avis que cette politique s'inscrit parfaitement dans le cadre de la Politique nationale de l'eau déposée par le ministère de l'Environnement du Québec en novembre 2002. ***Par la réalisation d'une telle politique, la Ville souhaite consolider sa volonté d'assurer une gestion et une utilisation durables de la ressource eau.***

Pour ce faire, Thetford Mines croit que l'élaboration de la politique appartient avant tout à ses citoyennes et citoyens. La volonté municipale est donc que cette politique de gestion de l'eau reflète le mieux possible les réalités et préoccupations locales, tout en rendant le plus efficace possible l'application et l'harmonisation des actions qui en découleront.

TABLE DES MATIÈRES

Pourquoi une politique municipale de l'eau à Thetford Mines ?	6
AXE 1 : GÉRER LA CONSOMMATION DE L'EAU POTABLE	9
Contexte actuel	9
Problématiques soulevées	13
Objectifs et actions proposés	14
AXE 2 : POURSUIVRE L'ASSAINISSEMENT ET AMÉLIORER LA GESTION DES EAUX USÉES	23
Contexte actuel	23
Problématiques soulevées	26
Objectifs et actions proposés	27
AXE 3 : PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'EAU ET DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES	30
Contexte actuel	30
Problématiques soulevées	34
Objectifs et actions proposés	35
AXE 4 : FAVORISER LES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES RELATIVES À L'EAU	40
Contexte actuel	40
Problématiques soulevées	41
Objectifs et actions proposés	42
DOCUMENT ANNEXE.....	45

Pourquoi une politique de l'eau à Thetford Mines ?

« L'eau : un enjeu majeur et incontournable pour les Thetfordoises et Thetfordois »

À l'automne 2002, le gouvernement du Québec se dotait d'une **POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU** ancrée dans une vision de développement durable. Par cette politique nationale, le gouvernement souhaite voir émerger aux quatre coins du Québec une **NOUVELLE GOUVERNANCE DE L'EAU** qui misera sur la démocratie et la concertation en protection, mise en valeur de l'eau et d'encadrement de sa gestion.

En parallèle, le ministère de l'Environnement du Québec confirmait à la Ville de Thetford Mines **en juin 2002** que son alimentation actuelle en eau potable à partir du lac à la Truite ne pouvait être poursuivie car le **volume d'eau disponible** dans ce lac ne permet pas le respect du débit écologique à la décharge du lac, soit dans la rivière de l'Or (*Règlement sur les habitats fauniques*). Suite à l'adoption du nouveau Règlement sur la qualité de l'eau potable, l'eau consommée par les Thetfordoises et Thetfordois contient à l'occasion une concentration en trihalométhane (THM) supérieure aux normes de qualité. Selon les exigences du ministère de l'Environnement, la **Ville doit s'être conformée auxdites normes avant la fin de l'année 2005**.

Les travaux de recherche en eau effectués sur le territoire de Thetford Mines ont révélé qu'il n'y avait **pas de source suffisante**, tant en eau de surface que souterraine, pour combler ses besoins. Peu importe l'option finale retenue, l'eau potable consommée proviendra donc d'une **source localisée à l'extérieur du territoire municipal**.

Les attentes du gouvernement du Québec et la problématique d'alimentation vécue localement font en sorte qu'il est maintenant primordial aux yeux de la Ville de se doter d'un **OUTIL CONCRET** afin d'assurer une **gestion responsable et durable de la ressource eau**. L'engagement de la **société civile** dans l'élaboration, la promotion et le respect de cette politique municipale se veut une **condition de réussite essentielle**.

La politique municipale de gestion durable de l'eau est le fruit du travail d'un **COMITÉ regroupant une vingtaine de citoyennes et citoyens** provenant de différents secteurs de la société. Les membres de ce comité se sont ainsi activés, **depuis novembre 2003**, à élaborer le contenu de cette politique qui guidera les différents acteurs vers une gestion durable et rationnelle de la ressource.

La version préliminaire de la politique a été présentée à l'ensemble de la population de Thetford Mines le 26 mai 2004, dans le cadre d'une **CONSULTATION PUBLIQUE**. En effet, la Ville de Thetford Mines, sous la responsabilité du Comité de la politique municipale de l'eau, a tenu une grande séance de consultation publique le mercredi 26 mai 2004 à la Maison de la Culture. La consultation a eu lieu durant la journée et a été divisée en **trois blocs identiques**, soit celui du matin, de l'après-midi et du soir. Au début de chacune des séances, une présentation de la *Politique* a été faite. Par la suite, une période a permis aux organismes et citoyens d'exprimer leur opinion verbalement.

L'exercice avait pour but **d'inviter les Thetfordoises et Thetfordois à PRENDRE UNE PART ACTIVE dans l'élaboration de la politique**. La Ville de Thetford Mines souhaitait donc donner à sa population la possibilité de se prononcer sur une politique susceptible de modifier son milieu de vie. La consultation publique a donc permis de tenir compte des aspirations, des attentes et des besoins des citoyens et organismes de la Ville.

Sur la base des commentaires recueillis, les **membres du Comité ont analysé les résultats** et apporté les ajustements jugés nécessaires en vue d'enrichir et de bonifier le contenu de la politique de l'eau. Un **RAPPORT DE CONSULTATION** est d'ailleurs disponible. Ce rapport contient un résumé des opinions du public, des commentaires des membres du Comité, le résultat de leur délibération et leurs recommandations. Il est disponible à tous les citoyens qui en font la demande et il est affiché sur le site Internet de la Ville de Thetford Mines.

Fortement inspirée du contenu de la Politique nationale de l'eau, la politique municipale de gestion durable de l'eau couvre **QUATRE AXES** :

- 1) **GÉRER LA CONSOMMATION DE L'EAU POTABLE ;**
- 2) **POURSUIVRE L'ASSAINISSEMENT ET AMÉLIORER LA GESTION DES EAUX USÉES ;**
- 3) **PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'EAU ET DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES ;**
- 4) **FAVORISER LES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES RELATIVES À L'EAU.**

Pour chaque action, le Comité a désiré proposer un **ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION**. Cet échéancier illustre clairement l'intention que le contenu de la *Politique* soit mis en application rapidement. Par contre, des **ajustements** à l'échéancier proposé pourraient être apportés dans le suivi de la Politique afin de tenir compte de limites techniques ou d'engagements financiers. La *Politique municipale de gestion durable de l'eau* devra être révisée dans son ensemble après **7 ANNÉES D'APPLICATION**.

Le **DÉPÔT FINAL** de la *Politique* au Conseil municipal s'est fait à l'été 2004. De plus, pour engager la Ville à travailler à l'atteinte des objectifs et à la réalisation des actions incluses dans la *Politique*, le Comité propose que ladite politique soit **ADOPTÉE PAR RÉOLUTION** du Conseil de la Ville de Thetford Mines. Pour assurer l'application de la politique, les membres du Comité sont également d'avis que des **ressources particulières** doivent être affectées au suivi de la politique et à la réalisation des différentes actions. Pour ce faire, le Comité recommande de mettre en place un **comité de suivi citoyen**. Aussi, il recommande l'octroi d'un mandat de suivi de l'application de la *Politique* à un *facilitateur externe*.

AXE 1 : Gérer la consommation d'eau potable

L'EAU est une ressource précieuse qu'il faut préserver, les réserves d'eau douce de la planète étant loin d'être inépuisables. Il convient donc d'user modérément de l'eau et de garder à l'esprit que son captage et son traitement coûtent de plus en plus cher. Afin de pouvoir fournir encore longtemps une eau de qualité et en quantité aux citoyens de Thetford Mines, la Ville doit être en mesure de réduire la surutilisation de l'eau, tout en s'assurant d'une saine gestion de la ressource qui respecte les trois fondements du développement durable, soit l'environnement, l'économie et la société. Par ailleurs, une consommation moindre diminuera le débit d'eau à traiter à la station d'épuration, apportera une efficacité améliorée de ses équipements et réduira les coûts pour les citoyens. En somme, découlant d'une réflexion approfondie sur un large éventail de moyens pour gérer de façon judicieuse l'utilisation de l'eau, le premier axe de la Politique propose plusieurs actions permettant de répondre aux enjeux actuels concernant la consommation de la ressource.

Contexte actuel

1. Le bilan de l'eau potable

La Ville de Thetford Mines a fait réaliser une étude par la firme Roche Ltée en 2003 pour connaître sa consommation réelle d'eau potable. Présentement, la nouvelle ville utilise **quatre systèmes d'alimentation** qui desservent des secteurs différents de la ville. Il s'agit de Black Lake, Thetford Centre (qui regroupe les anciennes municipalités de Thetford Mines, Thetford-Sud et Rivière-Blanche), Robertsonville et Pontbriand. Il est à noter que ce bilan ne touche pas le système d'alimentation en eau du secteur Black Lake, qui ne puise pas son eau au lac à la Truite.

L'analyse de la firme Roche Ltée a permis d'évaluer la **consommation actuelle d'eau** selon différents types d'utilisations (domestique, institutionnel, commercial et industriel) ainsi que l'importance des fuites dans le réseau. Cette étude a également permis d'évaluer les **potentiels d'économie**, de répertorier les consommateurs importants, de qualifier le réseau d'alimentation en eau de la Ville et de définir les critères de conception pour les nouveaux ouvrages à construire.

Selon cette étude, la consommation d'une journée moyenne est de 17 115 mètres cubes et celle de la journée maximale est de 18 530 mètres cubes. Plus spécifiquement, la consommation résidentielle d'eau potable des citoyennes et citoyens de la Ville de Thetford Mines s'élève à **428 LITRES PAR PERSONNE PAR JOUR (L/P/D)**, ce qui signifie qu'elle est **supérieure** à celle du **Québec (400 l/p/D)**, du Canada (350 l/p/D), du Royaume-Uni (200 l/p/D) et de la France (150 l/p/D).

RÉSUMÉ DU BILAN DE L'EAU (M ³ /D)					
Description	Thetford Centre	Robertsonville	Pontbriand	Black Lake	Total nouvelle ville
Consommation journalière moyenne	13 717	760	150	2 488	17 115
Consommation moyenne résidentielle	8 307	610	142	2 035	11 094
Consommation moyenne des ICI	5 410	150	8	453	6 021
Population résidentielle desservie	19 250	1 580	510	4 500	25 840
Consommation résidentielle moyenne par personne	0,430 ou 430 litres	0,386 ou 386 litres	0,278 ou 278 litres	0,452 ou 452 litres	0,428 ou 428 litres (moyenne pondérée)

Par ailleurs, la **consommation moyenne globale** de Thetford Mines (total englobant la consommation résidentielle, industrielle, commerciale et institutionnelle) est de **662 L/P/D**, ce qui est **supérieur** à la **moyenne canadienne** qui est de l'ordre de **600 l/p/D**. Bien que le caractère industriel de la Ville se fasse ressentir sur la consommation d'eau potable, le niveau de **FUITE RELATIVEMENT PEU ÉLEVÉ** du réseau d'eau potable contribue à réduire les pressions sur la surconsommation d'eau potable.

En effet, en se basant sur les valeurs de référence fixées pour les pertes d'eau résultant des fuites par l'*American Water Works Association* (AWWA), le rapport de la firme Roche Ltée démontre la **très bonne condition du réseau d'eau potable** du secteur **Thetford Centre** (taux de fuites de 6,2 m³/km/D) **et au bon état du réseau d'eau potable** des secteurs **Robertsonville** (10,4 m³/km/D) et **Pontbriand** (11,5 m³/km/D). Toutefois, il n'y a pas encore de donnée disponible à ce sujet concernant le secteur Black Lake.

Valeurs de référence pour les fuites selon l'AWWA

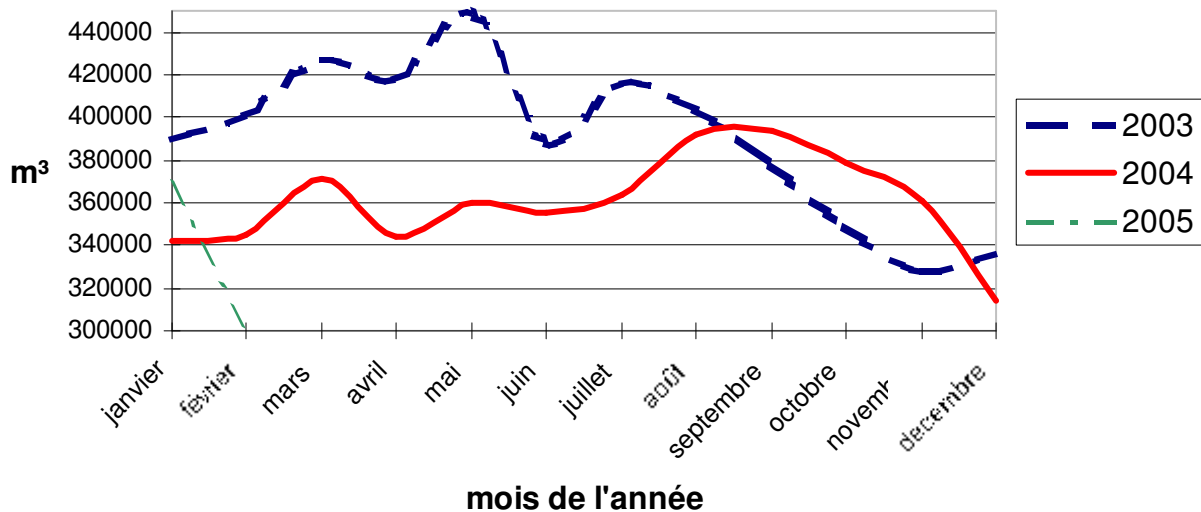
CLASSIFICATION	m ³ /km/D
Objectif pour l'ensemble du réseau	10 à 15
Secteur en très bon état	5 à 10
Secteur en mauvais état	20 et plus
Limite technique de détection	5

Pour déterminer le plus exactement possible le débit industriel, les responsables municipaux ont débuté une **campagne de mesure de débit chez les industries**. Les premières industries qui ont été visitées étaient les plus susceptibles de consommer de grandes quantités d'eau. À la suite de l'identification des grands consommateurs d'eau, des **interventions ont déjà permis de réduire de façon importante**

leur consommation. Plusieurs autres industries devront d'ailleurs être investiguées pour quantifier leur consommation.

Ainsi, au moment de l'étude, Technologies Fibrox Ltée, qui fonctionne 24h/24, 5 jours par semaine, consommait en moyenne 410 m³/D. Quant à elle, la division Bell de Lab Chrysotile, qui est continuellement en opération, consommait en moyenne 3400 m³/D au moment de la réalisation du bilan de l'eau. Lors de périodes d'arrêt de la mine, le débit mesuré demeurerait sensiblement le même. Une étude plus détaillée a permis d'établir les différents types d'utilisation de l'eau dans la mine et les changements apportés ont permis de réduire sa consommation de l'ordre de 50 %. Le graphique suivant démontre l'impact de ces changements sur la consommation moyenne d'eau de la Ville.

Graphique de consommation annuelle pour la Ville de Thetford Mines



2. Le règlement n° 30 concernant l'eau potable

La Ville a révisé en juillet 2002 le règlement n°30 concernant l'eau potable. Ce règlement vise notamment à **FAVORISER UNE CONSOMMATION RESPONSABLE DE L'EAU POTABLE** en encadrant son utilisation à l'extérieur. Il interdit, entre autres, l'arrosage des pavés et de la neige et indique des périodes d'arrosage pour les jardins et les pelouses. Quiconque contrevient au Règlement commet une infraction et est passible d'une **amende**, en plus des frais, de 50 \$ pour une première infraction et de 120 \$ en cas de récidive. Cependant, on note que, jusqu'à tout récemment, la Ville n'a **pas fait un suivi très rigoureux de ce règlement**, qu'il a été peu appliqué et ce, même pendant l'été. Pourtant, la période estivale est celle où la consommation d'eau atteint les sommets le plus élevés. À cette époque de l'année, de la moitié aux trois quarts de l'eau traitée d'une municipalité peut alors servir à l'arrosage des pelouses, jardins et au lavage des automobiles.

☒ **Problématiques soulevées :**

Par le biais de la **Politique nationale de l'eau**, le gouvernement du Québec a annoncé en décembre 2002 que les municipalités devront participer à une nouvelle stratégie de conservation de l'eau qui vise une **RÉDUCTION D'AU MOINS 20 %** de la consommation moyenne d'eau par personne pour l'ensemble du Québec, d'ici 7 ans. Il va de soi que, pour réaliser des économies d'eau potable substantielles, des efforts doivent être faits par tous les utilisateurs de la société, que ce soit les citoyens ou les institutions, commerces et industries (ICI).

Tout d'abord, il faut s'assurer **d'appliquer de façon plus resserrée les dispositions du règlement n° 30** et il faut se pencher sur la pertinence de **revoir la réglementation existante** afin de la bonifier.

Ensuite, diverses **OPTIONS** permettraient une économie substantielle d'une partie de l'eau utilisée par les résidents et les ICI. Parmi celles-ci, serait-il opportun de tarifier les services d'eau selon une **tarification au mètre cube**, comme c'est le cas à Sherbrooke (0,33\$ du m³) ? Aussi, il faut se questionner sur la position que la Ville devrait prendre face aux éventuels projets d'installation de **compteurs d'eau**, que ce soit pour le secteur résidentiel ou les secteurs industriel, commercial et institutionnel (ICI). Dans le cas des ICI, plusieurs villes utilisent d'ailleurs les compteurs d'eau comme balise (Val-d'Or, Rivière-du-Loup, Châteauguay, Rimouski, Saguenay, Victoriaville, Shawinigan, Gaspé, Trois-Rivières, Matane, etc.). Certaines municipalités ont même installé des compteurs dans plusieurs logements (exemple de Sept-Îles) et résidences (exemple des Îles de la Madeleine et Saint-Georges-de-Beauce). Une chose est sûre, **il est primordial de développer un mécanisme permettant de connaître le comportement des utilisateurs afin d'assurer un suivi valable**. Il importe de valider régulièrement la consommation d'eau de ces consommateurs et de s'assurer de leur collaboration dans l'effort en vue d'une utilisation rationnelle de l'eau.

Par ailleurs, **LA VILLE** se doit, elle aussi, comme utilisateur d'eau et comme gestionnaire du réseau d'eau potable, de poser des actions visant à **diminuer le volume total d'eau requis par son réseau municipal**. Elle se doit de prôner une approche pour une utilisation rationnelle et écologique de l'eau potable. Pour ce faire, elle peut agir de multiples façons, notamment par l'adoption de mesures visant à **encourager l'installation d'équipements économiseurs d'eau** dans la plomberie des résidences et des ICI. De plus, considérant que le **réseau d'eau potable** est en bon état, elle se doit de veiller à ce qu'il le demeure.

Enfin, il faudrait **SENSIBILISER** davantage la population et les ICI à **modifier leurs comportements** pour atteindre une consommation raisonnable et non abusive de l'eau. C'est en mettant sur pied une campagne personnalisée à chaque clientèle qu'il sera possible de sensibiliser davantage. Considérant que les institutions, commerces et industries (ICI) sont de grands consommateurs d'eau potable, comment les inciter à prôner une approche pour une utilisation rationnelle et écologique de la ressource ? De même, quelles approches devrait-on utiliser pour sensibiliser la population à mieux gérer sa consommation d'eau ?

Objectifs et actions proposés :

Pour l'**AXE 1 : GÉRER LA CONSOMMATION D'EAU**, les membres du Comité privilégient les objectifs et actions ci-dessous pour leur localité :

Objectif général :

RÉDUIRE DE 20% la consommation moyenne d'eau de la Ville de Thetford Mines en SEPT (7) ANS, tant au niveau résidentiel qu'au niveau des ICI. Ainsi, la consommation moyenne globale devrait passer de **662 l/p/D à 529,6 l/p/D**, la consommation résidentielle moyenne devrait passer de **428 l/p/D à 342,4 l/p/D**, et la consommation moyenne des ICI devrait passer de **6021 m³/D à 4817 m³/D**. **Cet objectif débute à partir du 15 avril 2004.** Tous les objectifs et actions qui suivent visent donc à répondre à cet objectif général.

🔑 **Objectif #1 : Renforcer et ajuster les réglementations existantes favorisant l'utilisation rationnelle de l'eau au niveau résidentiel**

ACTION #1 :

MAINTENIR ET APPLIQUER RIGOREUSEMENT, à **court terme**, le **règlement N° 30** concernant l'eau potable afin de contrer le gaspillage de l'eau causé par des habitudes inappropriées, telles que l'arrosage de la neige pour accélérer sa fonte, le nettoyage des surfaces de béton ou pavage, etc. Pour ce faire :

- 🔑 La **POLICE MUNICIPALE** devra obtenir un **mandat clair** et un **budget spécifique** pour s'assurer de l'application rigoureuse dudit règlement.
- 🔑 Le **Comité sur la politique de l'eau** devra recevoir des **STATISTIQUES SUR L'APPLICATION** dudit règlement sur une base périodique.

ACTION #2 :

BONIFIER, à **court terme**, le **règlement N° 30** concernant l'eau potable en y ajoutant l'élément suivant :
« Nul ne peut utiliser un boyau d'arrosage s'il n'est pas muni d'un dispositif à fermeture automatique (pistolet contrôleur de débit). »

ACTION #3 :

Modifier, à **court terme**, l'article 6 du **règlement N° 30** afin de permettre un **LAVAGE ANNUEL** de l'entrée d'automobiles ou du trottoir. Le nouvel article pourrait se lire ainsi :

« Interdire de procéder au lavage d'une entrée d'automobile ou d'un trottoir sauf pour un lavage annuel entre le 15 avril et le 15 mai de chaque année ou lors de travaux de construction ou d'aménagement paysager justifiant un nettoyage de l'entrée d'automobile ou du trottoir. Ces activités doivent être effectuées en utilisant le minimum d'eau nécessaire. »

ACTION #4 :

Mettre sur pied, à **moyen terme**, un **FONDS POUR LA POLITIQUE** municipale de l'eau. Ce fonds d'opération aidera à réaliser les actions incluses dans la *Politique*.

ACTION #5 :

Adopter, à moyen terme, une RÉGLEMENTATION MUNICIPALE obligeant l'installation d'équipements économiseurs d'eau** dans les **nouvelles constructions ou les bâtiments rénovés**.**

Explication : *Produire et appliquer un règlement obligeant les propriétaires de nouvelles constructions (résidentielles, institutionnelles, commerciales et industrielles), à chaque fois qu'un permis est émis, à installer des équipements de plomberie économiseurs d'eau (toilettes, douches, urinoirs, etc.).*

ACTION #6 :

Mettre en place, à court terme, un PROGRAMME MUNICIPAL favorisant l'achat et l'installation d'appareils de plomberie économiseurs d'eau** ou tout autre accessoire réduisant le volume d'eau évacué lors des chasses d'eau.**

👉 **Objectif #2 : Implanter un programme de sensibilisation de la population**

ACTION #7:

La Ville devra adhérer au **PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE** de *Réseau Environnement*, auquel participent déjà plusieurs municipalités du Québec, dès l'**entrée en vigueur** de la Politique de l'eau (pour de plus amples renseignements, consulter le site internet de Réseau Environnement <http://www.reseau-environnement.com>).

ACTION #8 :

Mettre sur pied, à court terme, une **CAMPAGNE DE SENSIBILISATION** par une **multitude de moyens** (ex. chroniques dans les journaux locaux, site internet municipal, radio, télévision ou information à domicile, installation de tableaux à des endroits stratégiques pour sensibiliser les citoyens sur la situation de leur eau potable, soirées d'information). En plus de sensibiliser les citoyens à une consommation responsable de leur eau, l'**objectif de cette campagne viserait à informer les gens sur les nouveaux règlements et programmes municipaux en matière d'économie d'eau potable**.

ACTION #9:

Transmettre, à court terme, une foule de **TRUCS PRATIQUES** pour que les citoyens soient incités à **valoriser l'utilisation rationnelle de l'eau** (baril collectant l'eau de pluie, plaquette dans le réservoir de toilette, aérateur de robinet et de douche, compresseur, etc.). Tous ces trucs et outils pourraient être décrits dans un « **bottin vert** » (répertoire et/ou trousse) et sur le **site internet** de la Ville (avec hyperliens pertinents).

Demandes aux différents gouvernements

DEMANDE #1 :

Demander aux **députés de la région** de faire des représentations, afin que les **gouvernements provincial et fédéral** modifient les différents **CODES REQUIS**, de manière à **obliger les propriétaires de nouvelles constructions** (résidentielles, institutionnelles, commerciales et industrielles), à chaque fois qu'un permis est émis, à **installer des équipements de plomberie économiseurs d'eau** (toilettes, douches, urinoirs, etc.).

DEMANDE #2 :

Demander aux **députés de la région** de faire des représentations auprès des **gouvernements provincial et fédéral** afin que ces derniers **EXEMPTENT DE TAXES DE VENTE** les **équipements économiseurs d'eau** (toilettes à débit réduit, pommes de douche à débit réduit, aérateurs de robinet, laveuses frontales, etc.) et ainsi en favorisent l'achat.

DEMANDE #3 :

Les membres du Comité se prononcent à l'unanimité **CONTRE L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU POUR LE SECTEUR RÉSIDENTIEL** et tiennent à **envoyer un message clair aux gouvernements provincial et municipal** en leur recommandant fortement d'**abandonner cette option**. Le Comité met en doute leur pertinence et leur efficacité pour économiser l'eau.

🔑 **Objectif #3 :** **Diminuer de 20% en sept ans la consommation moyenne d'eau des institutions, commerces et industries (ICI)**

ACTION #10:

Obliger, à long terme, chaque ICI à être équipé de **COMPTEURS D'EAU**. Un compteur d'eau sera installé chez les ICI afin de **les sensibiliser aux usages de l'eau et de produire un bilan de la consommation** sur une base régulière. Pour ce faire, la **Ville** mettra en place une **STRATÉGIE** d'ici **juin 2005**.

ACTION #11 :

Inciter, à moyen terme, chaque ICI à mettre sur pied un **PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU**, contenant les éléments suivants : objectifs, calendrier d'exécution et rapport. Le compteur d'eau deviendrait ainsi un excellent outil de gestion pour les ICI.

ACTION #12 :

Inciter, à court terme, les industries qui consomment une grande quantité d'eau à **RECYCLER LA RES-SOURCE**. Au préalable, il est nécessaire de faire un **BILAN DES INDUSTRIES** qui devraient recycler leur eau et se doter d'un **PLAN D'ACTION** qui **priorise les grands consommateurs**.

ACTION #13:

Interdire l'installation d'**ÉQUIPEMENTS DE REFROIDISSEMENT** industriels, commerciaux et institutionnels, ainsi que de climatisation **fonctionnant strictement avec de l'eau potable non recirculée**. En ce qui concerne les **ICI existants**, la Ville mettra en place une **STRATÉGIE, à court terme**, afin de **favoriser le remplacement** de ces équipements.

ACTION #14 :

Utiliser, à court terme, de l'eau **non traitée** pour les **OPÉRATIONS D'ENTRETIEN DE NATURE MUNICIPALE**. Lorsque cela sera possible, la Ville utilisera de l'eau non traitée pour ses opérations d'entretien, telles que le lavage, le balayage des rues et l'arrosage des arbres et des fleurs. La mise en place de **POINTS D'EAU NON TRAITÉE** sera réalisée pour permettre ces opérations.

ACTION #15 :

La Ville devra, **à moyen terme**, adopter un **PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU À L'INTERNE** contenant les éléments suivants : objectifs, calendrier d'exécution et rapport final annuel à rendre public. Pour ce faire, la Ville doit demander à **CHAQUE SERVICE MUNICIPAL** de faire sa part en se dotant d'un programme, et ce, **le plus tôt possible** (dans 3 à 6 mois). **Le rapport de la Ville devra être déposé et publié sur le site Web et dans les médias.**

👉 **Objectif #4 : Sensibiliser les ICI à une consommation responsable de l'eau**

ACTION #16:

La Ville devra **élaborer, à court terme**, un **PROGRAMME DE SENSIBILISATION** pour les ICI.

Pour ce faire, il est recommandé de :

- Commencer par **sensibiliser les administrateurs** des institutions thetfordoises à la surutilisation d'eau potable associée à leurs activités, et ce, dès 2004.
- **Embaucher une personne sur une base occasionnelle** (un stagiaire universitaire par exemple). Cette dernière pourrait visiter les institutions (écoles, hôpitaux, CLSC, universités, CEGEP, centres de recherches, édifices gouvernementaux, Chambres de commerce, etc.) en vue de déterminer leur niveau de consommation et identifier des pistes de réduction de consommation de l'eau potable s'il y a lieu. Cette personne pourrait être contactée afin d'être en mesure de se familiariser quant au message à transmettre. Elle pourrait prendre connaissance de l'imposante documentation qui a été remise aux membres du Comité depuis novembre dernier ainsi que de la politique de l'eau qui sera déposée au Conseil.

ACTION #17 :

Publiciser, à court terme, les **ACTIONS CONCRÈTES** des ICI qui économisent l'eau de façon à **valoriser les expériences positives**.

ACTION #18 :

La Ville doit **sensibiliser, à moyen terme**, les **EMPLOYÉS MUNICIPAUX** à l'importance de réduire la consommation d'eau et réviser leurs méthodes de travail.

👉 **Objectif #5 :** **Poursuivre les recherches de fuites d'eau sur le réseau d'eau potable et produire un bilan exhaustif de l'utilisation de l'eau**

ACTION #19 :

Adopter, à court terme, un PROGRAMME CONTINU DE RECHERCHE ET DE RÉPARATION DES FUITES. Pour ce faire :

- Mettre en place une **équipe technique** dont le mandat sera de détecter les fuites sur le réseau.

- Mettre en place des **installations efficaces de mesurage des volumes d'eau** (corrélateurs et compteurs d'eau) en divers points sur le réseau d'eau potable pour suivre l'évolution de la demande en eau et identifier rapidement la présence d'une fuite ou d'un bris de conduite d'eau.

ACTION #20 :

S'assurer, à court terme, d'une BONNE PROTECTION DES CONDUITES contre le gel et la corrosion en isolant les conduites situées à moins de deux mètres de profondeur.

ACTION #21 :

Établir, à court terme, un BILAN ANNUEL EXHAUSTIF de l'utilisation de l'eau potable sur **tout le réseau** de distribution.

AXE 2 : Poursuivre l'assainissement et améliorer la gestion des eaux usées

AU COURS des dernières années, l'intérêt accru du public à l'endroit de la qualité de l'eau et les changements législatifs qui sont intervenus ont fait en sorte que l'enjeu de l'assainissement et de la gestion de l'eau est devenu important. Pour des raisons de santé, de sécurité et de protection de l'environnement, la Ville de Thetford Mines se doit de poursuivre l'assainissement et améliorer la gestion des eaux usées pour garantir la propreté des cours d'eau et, en conséquence, protéger la faune et les milieux aquatiques.

Contexte actuel

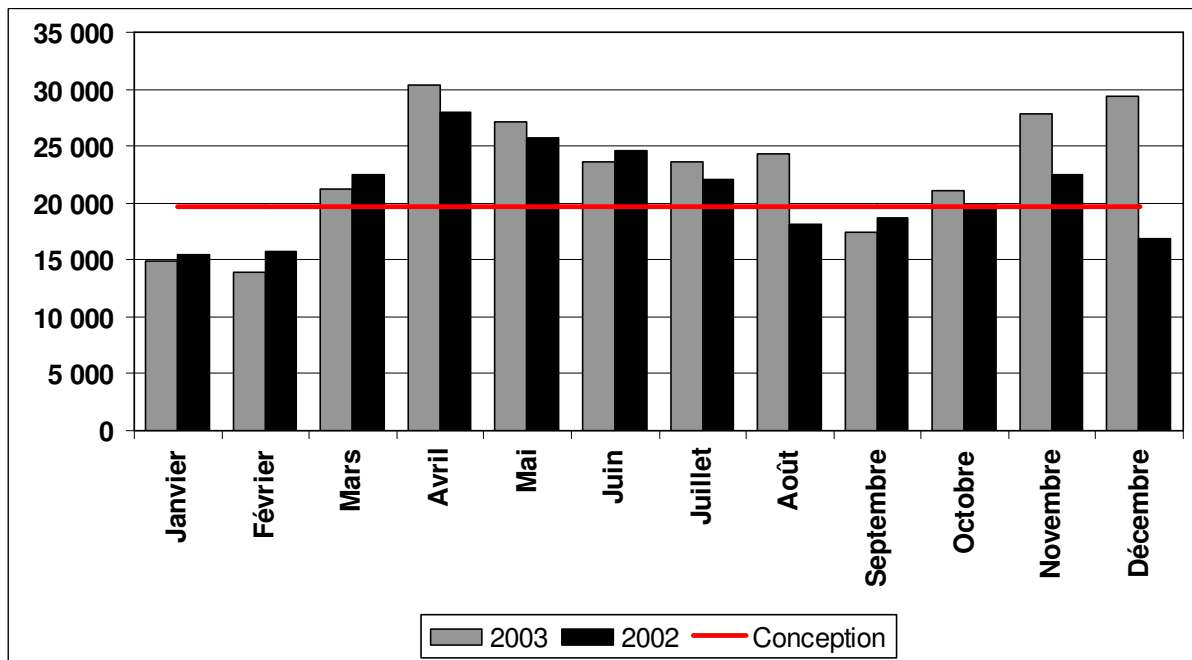
1. Le traitement des eaux usées

Les eaux usées sont les eaux qui, après avoir été utilisées, sont rejetées par les résidences et les installations institutionnelles, commerciales et industrielles. Elles sont constituées d'eau à 99,9%, le reste (0,1%) étant composé d'une infime quantité de matières solides dissoutes et en suspension. Pour des raisons de sécurité, de santé publique et de protection de l'environnement, la Ville traite les eaux usées à sa station d'épuration avant de les rejeter dans la rivière Bécancour.

En opération depuis 1988, les rapports indiquent que la **station d'épuration** de la Ville de Thetford Mines est **PERFORMANTE** (voir le tableau synthèse du Rapport 2003 de la Station d'épuration à la page suivante). Située dans le secteur Black Lake, la station a régulièrement fait l'objet d'investissements depuis le début de ses opérations. Car, en plus de répondre aux normes gouvernementales, la Ville a adopté pour sa station d'épuration des **standards encore plus élevés** que ceux exigés par le gouvernement. Cette installation de traitement a, entre autres, été modernisée pour réduire les rejets en phosphore¹ et des mesures ont été prises afin de réduire le plus possible la fréquence des débordements. À ce sujet, on note d'ailleurs une **bonne amélioration**. En conséquence, son taux d'efficacité a augmenté et l'eau traitée rejetée dans la rivière Bécancour est beaucoup plus propre. Il est à noter que bien que le volume d'eaux traitées soit régulièrement supérieur au volume prévu lors de la conception, la station d'épuration arrive à satisfaire à la demande.

¹ Le phosphore provient le plus souvent des détergers et des eaux usées sanitaires. Une trop grande teneur en phosphore peut favoriser la croissance excessive d'algues dans une rivière.

Volume réel d'eaux traitées à la station d'épuration (m³/D)



* La moyenne quotidienne de conception est de 19 700 m³/D

Par ailleurs, la station d'épuration **respecte** toutes les exigences du ministère de l'Environnement du Québec, qui touchent aux effluents des eaux usées. Le tableau suivant démontre clairement que la station satisfait aux critères de conformité en vigueur :

Tableau synthèse de la station d'épuration de Theftord Mines (Rapport 2003)

STATION D'ÉPURATION	Critères de conformité	Concentration moyenne annuelle (2003)
MES (Matières en suspension) ²	< 30 mg/l	7,9 mg/l
DBO ₅ ³	< 30 mg/l	7 mg/l
Teneur en phosphore	< 1 mg/l	0,36 mg/l

² Les MES (*matières en suspension*) représentent les polluants solides qui sont visibles dans l'eau et qui peuvent être captés sur un papier filtre fin.

³ La DBO₅ (*demande biochimique en oxygène*) est une unité de mesure de la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes pour décomposer les matières organiques présentes dans l'eau. Si la DBO₅ est élevée, la quantité d'oxygène essentielle à la survie des espèces aquatiques sera réduite.

2. Le réseau de collecte des eaux usées

Le réseau de collecte des eaux usées de la Ville de Thetford Mines est un ensemble complexe d'égouts gravitaires et de deux stations de pompage avec conduites de refoulement. Les égouts collecteurs recueillent les eaux des utilisateurs et les acheminent vers l'intercepteur. Elles rejoignent ensuite la station d'épuration.

Le réseau d'égouts est constitué, entre autres, d'**égouts séparatifs** et d'**égouts unitaires**. Tandis que les égouts séparatifs acheminent les eaux usées des résidences et des installations commerciales et industrielles vers la station d'épuration où elle seront traitées et ensuite rejetées à la rivière, les égouts pluviaux transportent les eaux de pluie et les eaux de ruissellement⁴ directement dans la rivière ou le ruisseau le plus proche et ce, sans qu'elles aient été traitées au préalable. Pour leur part, les égouts unitaires acheminent les eaux usées aussi bien que les eaux de ruissellement vers la station d'épuration pour y être traitées.

En ce qui concerne le **réseau d'égouts unitaires**, le principal problème auquel doit faire face la Ville est le dossier des **OUVRAGES DE SURVERSE**. On entend par ouvrage de surverse l'endroit où des débordements d'eaux usées brutes surviennent dans un cours d'eau lorsque sa capacité maximale d'interception est dépassée (lors de la fonte des neiges, de pluies intenses ou d'inondations).

Les **débordements en temps de pluie provoquent donc le rejet d'une quantité d'eaux usées à la rivière Bécancour**. Afin de réduire la fréquence des débordements, la Ville exécute des travaux qui visent à **modifier les réseaux unitaires ou à employer d'autres solutions moins onéreuses lorsque c'est possible**. Ainsi, les réseaux sont séparés en deux réseaux distincts, de façon à ce que les eaux usées et les eaux de pluie aient chacun leur conduit. Les égouts de surface se déversent dans les cours d'eau et les égouts sanitaires se déversent dans l'intercepteur pour atteindre la station d'épuration.

Bref, les **infrastructures d'égouts existantes ont nécessité des investissements publics majeurs** de la part de la Ville. Chaque année, la Ville consacre des sommes importantes à leur fonctionnement et à leur entretien. Des **INVESTISSEMENTS ADDITIONNELS** devront être consentis pour achever les travaux d'assainissement des eaux usées.

⁴ Les eaux pluviales sont les eaux de précipitations (pluie ou neige fondue) qui s'écoulent sur les toitures, dans les cours, les stationnements, les fossés et les rues.

Problématiques soulevées :

Compte tenu des préoccupations du public, la Ville de Thetford Mines se doit d'**assurer l'entretien de son système de traitement des eaux usées**. Pour des raisons de santé, de sécurité et de protection de l'environnement, la Ville doit pouvoir intercepter les eaux usées, les épurer et, en bout de course, contribuer à l'assainissement des cours d'eau, et plus particulièrement la rivière Bécancour.

En ce qui concerne la **problématique liée aux débordements des eaux usées** en temps de pluie, il faudrait voir à les résoudre, ou du moins à les réduire davantage. La solution avancée devrait permettre d'**agir le plus rapidement possible** lorsque ces problèmes surviennent, et ainsi améliorer la qualité de l'eau de la rivière Bécancour. C'est pourquoi, il est important de **s'assurer que l'état des connaissances sur les équipements et les infrastructures soit actualisé régulièrement**, de manière à poser des diagnostics éclairés sur la réfection des ouvrages et à pouvoir prioriser les actions pour achever l'assainissement.

Par ailleurs, il faut veiller à ce que la bonne performance de la station d'épuration se perpétue. La Ville de Thetford Mines doit mettre en oeuvre de vastes programmes bien coordonnés destinés à **assurer un bon suivi du fonctionnement de ces équipements**, afin de faire en sorte que ses efforts consacrés à la préservation de l'état physique des ouvrages soient adéquats et suffisants.

De plus, la question de l'assainissement, qui préoccupe de plus en plus les citoyens, est un dossier fort complexe. La Ville doit donc **s'assurer de vulgariser les différentes données qui concernent ce volet et faire en sorte de les rendre accessibles à la population**.

Objectifs et actions proposés :

Pour l'**AXE 2 : POURSUIVRE L'ASSAINISSEMENT ET AMÉLIORER LA GESTION DES EAUX USÉES**, les membres du Comité privilégient les objectifs et actions ci-dessous pour leur localité :

 Objectif #1 : Maintenir la performance de la station d'épuration
--

ACTION #22 :

Garder, **à court terme**, en bon état la station d'épuration en conservant de **HAUTS STANDARDS DE QUALITÉ**.

ACTION #23 :

Demeurer, **à court terme**, à l'affût des **NOUVELLES TECHNOLOGIES** afin de réaliser les améliorations possibles.

ACTION #24 :

Faire connaître, **à court terme**, la bonne performance de la station d'épuration en **DIFFUSANT SES RÉSULTATS** :

- Exemples :
- Diffuser les résultats dans la **revue « Vos affaires municipales »**
 - Organiser annuellement une **journée « Portes ouvertes »**

Objectif #2 : Compléter l'assainissement municipal

ACTION #25 :

Consacrer, à court terme, les efforts nécessaires pour **MAINTENIR À JOUR LES DONNÉES** sur les infrastructures d'eau potable et d'égouts, par exemple en **produisant une carte générale du réseau d'égouts** et en continuant à **réaliser les études appropriées.**

ACTION #26:

S'assurer, à moyen terme, que les différentes données sur les réseaux d'eau potable et d'égouts soient uniformisées et rendues disponibles pour les **SERVICES MUNICIPAUX** afin de s'assurer que les **interventions faites sur les réseaux par les différents services de la Ville soient conformes à la Politique.**

ACTION #27 :

Poursuivre, à long terme, le **PROGRAMME DE RÉNOVATION DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUTS** pour éliminer les régulateurs de débit. Atteindre un **taux de renouvellement des réseaux de 0,8% par année d'ici 2007** et de **1% par année d'ici 2012 (exigence de la Politique nationale de l'eau).**

ACTION #28 :

Corriger, à long terme, par souci de protéger l'environnement et ainsi permettre une meilleure protection des cours d'eau, les problèmes des **DÉBORDEMENTS D'EAUX USÉES** par les trop-pleins des réseaux unitaires (**réduire de 20%, d'ici 2007, la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie – Exigence de la Politique nationale de l'eau.**)

ACTION #29 :

Mettre en place, à moyen terme, les **SYSTÈMES D'ACQUISITION DE DONNÉES** pour **réduire les durées des débordements** qui surviennent.

ACTION #30 :

Poursuivre, à court terme, le **PROGRAMME D'INSPECTION DES DRAINS DE TOITS**, de manière à **éviter que l'eau des toits se rende directement dans les rues**, conformément au **règlement N° 32.**

ACTION #31 :

Sensibiliser, à court terme, les citoyens aux travaux exécutés par la Ville afin de résoudre le problème du **MANQUE D'INFORMATION** qui engendre souvent des préjugés :

- ⇒ Faire connaître les travaux en distribuant une **note explicative aux citoyens** concernés par les travaux.
- ⇒ Informer la population en général par le biais d'un **communiqué de presse** ou d'un **article de journal**.
- ⇒ Recueillir les commentaires des citoyens concernés par les travaux en leur faisant remplir un **questionnaire**.
- ⇒ Diffuser les résultats de ce **sondage** auprès de la population.

ACTION #32 :

La Ville devra **mettre en place, à moyen terme,** un **SYSTÈME DE RECUEIL DES PLAINTES** (une ligne téléphonique par exemple) afin d'assurer une qualité de l'eau uniforme pour l'ensemble des citoyens et mettre en place un **PROGRAMME D'IDENTIFICATION DES SECTEURS PROBLÉMATIQUES**.

AXE 3 : Protéger la qualité de l'eau et des écosystèmes

LA QUALITÉ DE L'EAU et la protection de l'environnement sont au cœur même de l'expansion économique et de la qualité de vie des résidents de Thetford Mines. Lorsque les écosystèmes aquatiques sont dégradés et que la qualité de l'eau est réduite, les bienfaits pour la population sont restreints, parfois de façon importante, pouvant aller jusqu'à mettre en péril la chaîne alimentaire et, par conséquent, la survie des populations elles-mêmes. Les écosystèmes aquatiques et riverains ainsi que les milieux humides tels que les marais, les marécages et les tourbières sont reconnus pour leur richesse écologique, leur biodiversité ou encore pour leur fonction d'épuration. Ils font aussi l'objet de multiples formes d'exploitation économique et d'activités récréotouristiques.

De ce fait, on ne doit pas gérer l'eau uniquement afin qu'elle soit abondante et propre à la consommation, mais aussi pour qu'elle serve de support aux écosystèmes et aux espèces vivantes.

☒ Contexte actuel

1. La rivière Bécancour

La **RIVIÈRE BÉCANCOUR** représente le plus important cours d'eau de la Ville de Thetford Mines, mais aussi de la MRC de L'Amiante en drainant plus de 35% de son territoire. Du lac Bécancour (source de la rivière) jusqu'au fleuve Saint-Laurent, la rivière traverse plusieurs municipalités sur une distance de 196 kilomètres. Son **bassin versant draine une superficie totale de 2600 km²** où réside une population estimée à plus de 80 000 personnes. La rivière Bécancour coule dans un milieu agroforestier avant de traverser le centre-ville de Thetford Mines.

Depuis la mise en place en 1978 du Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ), la **qualité de l'eau de la rivière Bécancour s'est grandement améliorée**. Toutefois, dans le secteur de L'Amiante, beaucoup d'efforts restent à faire avant d'en arriver à une salubrité complète de l'eau. Dans le secteur Thetford Centre (territoire avant le regroupement), la majorité des rives de la rivière Bécancour sont **DÉNATURÉES**. Les rives de la rivière, dans les limites de ce secteur, possèdent des particularités propres à un milieu urbanisé : **SECTEURS TOTALEMENT ARTIFICIALISÉS** (murs, bâtiments, aires de stationnement, rues et autres infrastructures), la forte densité de l'occupation du sol a multiplié les empiètements dans la bande riveraine, etc. Sur à peine 3% de tout le parcours de la rivière, Thetford Mines regroupe près du quart de la population et occupe plus de 50% de la trame urbaine de tout le bassin. De plus, l'omniprésence de l'exploitation minière, soit l'extraction de l'amiante, de par ses puits et ses résidus, a littérale-

ment refaçonné le milieu, autant sur l'aspect topographique que sur l'aspect environnemental, le lessivage des résidus ayant une influence sur les qualités physico-chimiques de l'eau.

Bref, par le passé, la Bécancour a été modifiée afin de répondre à divers besoins. Ces interventions ont toutefois eu pour conséquences la détérioration d'habitats fauniques. Conséquemment, on remarque que ce cours d'eau est moins colonisé par les poissons. Par contre, la rivière n'est plus l'égout à ciel ouvert qu'elle était avant 1980 et les effets bénéfiques des interventions d'assainissement en milieu urbain sont évidents. Il devient même possible de tenir une « Journée de pêche en ville ».

D'après une étude réalisée en septembre 1996, la majorité des rives de la rivière est caractérisée par une intégrité partielle (environ 60% des berges de la rivière) ou nulle (environ 14%), c'est-à-dire que des portions de la rive présentent des altérations causées par des activités humaines ou des interventions majeures qui les ont totalement dénaturées. La berge est souvent réduite à une bande très étroite correspondant au talus lui-même, ce qui engendre des problèmes d'instabilité à plusieurs endroits. Ces parties du cours d'eau qui sont totalement artificialisées rendent inapplicables les normes contenues dans la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. Ainsi, **à peu d'endroits, les rives ont conservé leur intégrité totale**, c'est-à-dire que peu de rives n'ont subi aucune modification et ont conservé un aspect naturel : **la longueur de ces rives représente environ 26% des berges** de la rivière Bécancour comprises dans les limites de la ville.

La considération de ces situations particulières a mené, il y a près d'une dizaine d'années, à l'élaboration d'un **PLAN DE GESTION DE LA RIVIÈRE BÉCANCOUR** (en référence au document complémentaire du schéma d'aménagement), par la MRC de L'Amiante, qui contient des mesures visant à garantir une protection adéquate des milieux riverains, leur mise en valeur et, le cas échéant, leur restauration. Cependant, il ne semble pas y avoir un suivi du *Plan de gestion de la rivière Bécancour*. Il est donc impossible de savoir si les objectifs ont été atteints.

2. Le lac à la Truite

Ce plan d'eau constitue encore actuellement le réservoir naturel d'alimentation en eau potable pour la Ville de Thetford Mines et on retrouve à l'émissaire un barrage servant à en régulariser le niveau. À l'instar de la Bécancour, le **degré de dégradation de la végétation** riveraine du lac à la Truite est relativement élevé selon une étude réalisée en 1992. **Site de villégiature**, on retrouve près de 200 chalets sur le périmètre du lac. La forte pression de villégiature sur le lac à la Truite résulte en une **artificialisation assez importante des rives du lac**. En effet, les bandes riveraines ont été remplacées à plusieurs endroits par des surfaces gazonnées et l'on retrouve de nombreuses zones de remblayage. Le pourcentage du périmètre à l'état dénaturé est estimé à plus de 50%. Ainsi, la faune aquatique est en difficulté.

3. La qualité de l'eau en zone agricole

Selon le schéma d'aménagement de la MRC de L'Amiante, il est admis que **l'agriculture constitue une activité économique essentielle**. L'agriculture constitue un levier économique important pour la région et son développement est directement tributaire au maintien d'un territoire où les contraintes doivent être maintenues à un niveau minimal. Les zones agricoles sur le territoire se situent principalement aux extrémités du territoire urbain, notamment dans les secteurs Robertsonville, Pontbriand et Thetford-Sud.

Il est essentiel de **prévenir la contamination de l'eau des puits privés en zone non desservie par le réseau d'eau potable de la Ville**. Il appartient aux propriétaires des puits de faire en sorte que l'eau qui provient de cette source soit propre à la consommation et que leur puits ne contamine pas les eaux souterraines. Les puits doivent être bien conçus et entretenus pour faire en sorte que l'eau soit potable : empêcher les liquides, les déchets ménagers ou les déchets provenant d'un tas de fumier d'être évacués vers le tubage du puits; ne pas traiter le terrain près du puits avec des pesticides ou des engrais. Pour ce faire, il est utile de bien marquer l'emplacement de ces puits. Toutefois, il est à noter que parmi ceux-ci, peu ont été clairement identifiés.

Par ailleurs, jusqu'à maintenant, à Thetford Mines, les **BANDES RIVERAINES** en zone agricole n'ont pas fait l'objet d'une attention particulière. La bande riveraine protège le lit du cours d'eau et ses talus et représente un milieu propice pour la faune et la flore. La protection des bandes riveraines est donc essentielle à la stabilité du cours d'eau. Selon le Guide des bonnes pratiques portant sur la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* du ministère de l'Environnement et selon plusieurs schémas d'aménagement de MRC, dans le cadre d'une exploitation agricole, il est permis de cultiver à l'intérieur de la rive, mais une bande minimale de trois mètres de largeur doit obligatoirement être conservée à l'état naturel. Cette bande doit inclure au moins un mètre sur le replat du terrain. La zone ne doit pas faire l'objet d'un travail de préparation de sol comme le labour ou ses équivalents de dernière génération. Des résultats d'études et diverses observations tendent à démontrer qu'il est avantageux de maintenir une bande riveraine naturelle herbacée, arbustive et arborescente combinées.

4. Les eaux usées dans les secteurs non desservis par les réseaux d'eau potable et d'égouts

En 2002, on note la présence de plusieurs **INSTALLATIONS SEPTIQUES** non conformes ou non vérifiées dans les secteurs ruraux de la Ville.

Inventaire des installations septiques de la Ville de Thetford Mines en 2002

Secteur	Nombre d'installations septiques	Installation conforme	Installation non conforme ou non vérifiée	Lettre d'information livrée à tous les propriétaires
Pontbriand	199	87	112	OUI
Robertsonville	116	58	58	OUI
Black Lake	11	9	2	OUI
Thetford Sud	670	370	300	OUI
Thetford Mines rue Jonhson	42	9	33	OUI
TOTAL	1038	553 (53,3 %)	505	---

Il est important que les installations septiques soient conformes, car si les eaux du réservoir ne sont pas pompées à intervalles réguliers, les couches de boues ou d'écume se retrouveront dans les eaux usées qui seront réparties dans le champ d'épuration et finiront par surcharger le système. Au bout d'un certain temps, le champ d'épuration ne sera plus en mesure de distribuer les eaux usées dans le sol, lesquelles finiront par « s'échapper ».

Ces eaux usées traitées partiellement seront ainsi libérées directement à la surface du sol. Les eaux d'égout et les déchets qui y sont associés s'infiltreront dans le sol pour contaminer tout ce qu'ils touchent. Bref, les **fosses septiques non conformes, mal entretenues ou endommagées peuvent causer des RISQUES POUR LA SANTÉ ET CONTAMINER LES Puits D'EAU POTABLE** ainsi que les rivières et les ruisseaux. De plus, si une quantité excessive d'eau est déversée dans le réservoir, le champ d'épuration sera surchargé de la même façon.

Problématiques soulevées :

À la lumière de ces éléments de contexte, certaines préoccupations peuvent être dégagées des quatre enjeux mentionnés précédemment, soit la rivière Bécancour, le lac à la Truite, la qualité de l'eau en zone agricole et l'épuration des eaux usées dans les secteurs qui ne sont pas desservis par les réseaux d'eau potable et d'égouts.

1. Rivière Bécancour

Concernant la Bécancour, **l'ARTIFICIALISATION DES BERGES engendre une problématique au niveau de la qualité de l'eau et de la santé des écosystèmes aquatiques de cette rivière.** Pour mieux cerner le problème du secteur, une **analyse plus poussée** permettrait des **interventions adaptées** aux milieux ainsi qu'une **meilleure mise en valeur** (ajout d'abris et de zones d'alimentation et de reproduction par exemple). **La protection et la restauration des bandes riveraines** apparaissent comme une priorité.

La **MRC**, en étroite collaboration avec le Comité de bassin versant de la rivière (GROBEC), devrait, quant à elle, inscrire ces actions concernant la Bécancour à l'intérieur d'une **planification d'ensemble reflétant une prise en compte et une harmonisation des différentes interventions sur le territoire.** Elle devrait également voir à **faire un suivi de son plan de gestion** de la rivière, de manière à savoir s'il a atteint ses objectifs. Cela permettrait également de poser des diagnostics adéquats sur l'état des écosystèmes aquatiques et d'améliorer les connaissances sur les communautés aquatiques et riveraines.

2. Lac à la Truite

Pour ce qui est du lac à la Truite, pour Thetford Mines, la problématique est surtout liée à **l'utilisation que l'on fera du terrain appartenant à la Ville**, surtout dans le contexte où la ville cessera dans un avenir rapproché de s'alimenter en eau potable à partir de ce lac.

Par ailleurs, **l'artificialisation des rives** du lac est préoccupante.

3. Eaux usées en zones non desservies

Considérant la présence de plusieurs installations septiques non conformes ou non vérifiées, il est essentiel de pouvoir **assurer l'épuration des eaux usées dans les secteurs non desservis par les réseaux d'eau potable et d'égouts.**

4. Qualité de l'eau en zone agricole

La Ville doit **prendre des engagements afin d'améliorer la qualité de l'eau** destinée à la consommation en zone agricole et de **maintenir les écosystèmes aquatiques.**

Objectifs et actions proposés :

Pour l'**AXE 3 : PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'EAU ET DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES**, les membres du Comité privilégient les objectifs et actions ci-dessous pour leur localité :

 Objectif #1 : Protéger les bandes riveraines de la rivière Bécancour
--

ACTION #33 :

S'assurer, **à court terme**, qu'il y ait **CONCORDANCE** entre le **plan d'urbanisme, le schéma d'aménagement et la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables** adoptée par le gouvernement du Québec. Par exemple, lors des émissions de permis de construction qui concernent les rives, un **SUIVI** doit être fait. Par ailleurs, un **BILAN ANNUEL** des activités touchant les berges doit être produit par le service d'urbanisme immédiatement.

ACTION #34 :

Réviser, **à moyen terme**, le **PLAN DE GESTION** de la rivière **Bécancour**, remettre à jour les fiches des berges, **renouveler** les connaissances et les données à une fréquence qui doit être précisée, et faire un **suiti** de ce plan.

ACTION #35 :

Adopter et mettre en place, **à long terme**, un **PLAN DIRECTEUR** afin d'**harmoniser les actions de réfection de la rivière Bécancour**, permettant ainsi d'avoir une **vision globale** sur les principes d'aménagement de ce cours d'eau, de cibler les endroits qui devraient être rapidement corrigés.

ACTION #36 :

À partir des orientations du plan directeur, **effectuer, à long terme**, des **TRAVAUX DE STABILISATION** des berges et **RESTAURER** les rives dénaturées en procédant à du reboisement, à une revégétation des bandes riveraines.

ACTION #37 :

En lien avec les orientations du plan directeur, **sensibiliser, à moyen terme, les riverains et les citoyens** aux **BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES**, à **respecter l'état naturel** des milieux aquatiques de la rivière Bécancour. Pour ce faire :

- ☞ **Identifier** les lieux qui ont fait l'**OBJET D'UN RÉAMÉNAGEMENT dès maintenant**.
- ☞ **Développer** une **ACTIVITÉ ANNUELLE D'AMÉNAGEMENT DES BERGES** (opération de nettoyage, de petits entretiens divers, de replantation, d'ensemencement).
- ☞ **Donner** aux usagers un **DÉPLIANT** « protection des rives » du ministère de l'Environnement par l'intermédiaire de l'urbanisme.

☞ **Objectif #2 :** **Restaurer les secteurs dégradés au lac à la
Truite**

ACTION #38:

Sensibiliser, à moyen terme, les associations du lac ainsi que les riverains afin d'**INITIER UNE CON-
CERTATION** et que ces derniers s'assurent que tous les secteurs soient protégés et conservés autant que possible et que tous soient sensibilisés à l'importance du **rôle qu'assure la végétation riveraine en bordure des plans d'eau.**

👉 **Objectif #3 :** **Assurer l'épuration des eaux usées dans les secteurs qui ne sont pas desservis par les réseaux d'eau potable et d'égouts**

ACTION #39 :

Implanter, **à moyen terme**, le **PLAN DE GESTION POUR LES FOSSES SEPTIQUES**, qui vise à s'assurer que toutes les eaux usées soient traitées conformément au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*.

ACTION #40 :

Poursuivre, **à court terme**, l'**INSPECTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**.

ACTION #41 :

Mandater, **à long terme**, la Ville afin qu'elle s'assure que toutes les **installations septiques** sont vidangées au moins une fois aux deux ans en **PRENANT EN CHARGE L'OPÉRATION DE VIDANGE**.

👉 **Objectif #4 : Assurer une eau de qualité**

ACTION #42 :

Identifier, **à court terme**, les **PUITS PRIVÉS** en zone agricole non desservie à l'aide de **pancartes** fournies par l'Union des producteurs agricoles (UPA).

ACTION #43 :

Adopter, **à moyen terme**, un **PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DE BANDES RIVERAINES EN ZONE AGRICOLE** de concert avec le **milieu agricole** (inventaire, inspections et suivi).

ACTION #44 :

À long terme, doter la Ville d'un **RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES** à des fins **esthétiques**, complémentaire au Code de gestion des pesticides du Québec. Celui-ci fixerait des conditions d'application (distances à respecter par rapport à un plan d'eau et à un fossé par exemple). Le règlement contiendrait aussi des objectifs de réduction. Il prévoirait des amendes en cas d'infraction. Il exigerait la réalisation d'un rapport annuel faisant état de l'application de ce règlement.

ACTION #45 :

Accompagner, à long terme, la mise en application du règlement sur l'utilisation des pesticides de **diverses CAMPAGNES DE SENSIBILISATION** auprès de la population, de mesures pour éduquer et pour faire découvrir d'autres solutions.

ACTION #46 :

S'assurer, à moyen terme, que les **interventions dans le SECTEUR FORESTIER** contribuent à la qualité de l'eau et réduisent les impacts sur les écosystèmes aquatiques.

AXE 4 : Favoriser les activités récréotouristiques relatives à l'eau

*L'EAU nous accompagne dans toutes les manifestations de la vie quotidienne. Nous utilisons l'eau pour nos propres besoins : comme boisson, pour la cuisson des aliments, pour l'hygiène du corps et le nettoyage des vêtements. Mais nous l'utilisons aussi pour les activités de loisir telles la baignade, la pêche sportive, le nautisme ou la balade sur les berges des cours d'eau. Ainsi, à l'instar de la Politique nationale de l'eau, la Politique municipale de gestion durable de l'eau à Thetford Mines devrait **reconnaître que les activités récréotouristiques contribuent non seulement à la qualité de vie, mais aussi à la vie économique, touristique et culturelle de la ville.** Favoriser les activités récréotouristiques constitue donc la quatrième orientation de la Politique municipale de l'eau.*

*Cependant, soulignons que la **PROTECTION ET LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'EAU EST UNE CONDITION SINE QUA NONE À CE VOLET** de la politique de l'eau. En effet, afin d'assurer la protection de la santé publique, il est essentiel que la gestion de l'eau soit orientée de façon à assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau récréative de bonne qualité, notamment en prévenant la contamination. Concernant les activités récréotouristiques relatives à l'eau, la qualité même de la ressource est donc un préalable à tout objectif et action pour ce thème qui dépend largement de la réalisation des actions de l'Axe 3 de la Politique, intitulé « Protéger la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques ».*

☒ Contexte actuel

La Ville de Thetford Mines, bien qu'elle regorge de nombreux petits plans d'eau, n'a **PAS BEAUCOUP DÉVELOPPÉ SON POTENTIEL** pour le récréotourisme relatif à l'eau, que ce soit les activités de contact direct (baignade, planche à voile, ski nautique, plongée sous-marine), et de contact indirect (navigation de plaisance, canotage, kayak, etc.). Dans ce domaine, beaucoup reste à faire, tant au niveau de la **promotion**, du **développement** et du **suivi** des activités.

Des interventions seront requises pour **RÉCUPÉRER LES USAGES RÉCRÉATIFS**, encore limités. En effet, les plans d'eau ne sont pas facilement accessibles à la population en raison de la privatisation des rives. On note toutefois la présence, à l'intérieur de la Ville de Thetford Mines, de **deux parcs urbains** situés à proximité de la rivière Bécancour. C'est bien peu quand on prend en considération le fait que la rivière Bécancour traverse la Ville de long en large et qu'elle fait donc partie du **patrimoine** qu'il faut mettre en valeur.

Par ailleurs, la Ville aurait avantage à exploiter davantage ses **attraits et à les publiciser**. Pensons par exemple au puits de la mine désaffectée Flintkote, où on exerce la plongée sous-marine et qui apparaît comme un site présentant un potentiel récréotouristique très prometteur.

Problématiques soulevées :

Cet état de fait nous amène à soulever quelques problématiques. En effet, depuis quelques années, le tourisme relié aux activités de plein air à caractère écotouristique s'est grandement développé en Amérique du Nord et au Québec. Plus particulièrement, la demande pour les activités liées à l'eau est en forte progression. La Ville de Thetford Mines doit donc veiller à **accroître les usages récréatifs et développer l'écotourisme** dans le but de développer un secteur économique non traditionnel à la Ville. Pour ce faire, la Ville doit se pencher sérieusement sur la façon de **développer de nouveaux attraits et de mettre en valeur ses plans d'eau afin de les rendre accessibles à la population**. Dans le but d'y arriver, la Ville doit envisager d'associer davantage les intervenants et les citoyens du milieu à cet exercice.

Bref, pour l'économie thetfordoise, l'eau peut devenir un **ATOUT MAJEUR** et contribuer directement et indirectement aux **recettes touristiques** de la région.

Objectifs et actions proposés :

Pour l'**AXE 4 : FAVORISER LES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES RELATIVES À L'EAU**, les membres du Comité privilégient les objectifs et actions ci-dessous pour leur localité :

 Objectif #1 :	Accroître la connaissance des activités récréotouristiques relatives à l'eau
--	---

ACTION #47 :

Mandater, à court terme, la Ville de Thetford Mines et/ou Tourisme Amiante afin d'**INVENTORIER** les activités récréotouristiques existantes et **RÉPERTORIER** les sites à potentiel récréotouristique.

ACTION #48 :

Élaborer et mettre en œuvre, à moyen terme, un **PLAN DE MISE EN VALEUR DES ATTRAITS**, présenter des **projets d'aménagement de sites** et faire un **SUIVI** des activités récréotouristiques.

👉 **Objectif #2 :** **Rendre accessibles et valoriser les plans d'eau de la ville**

ACTION #49 :

Mandater, à moyen terme, la Ville de Thetford Mines afin qu'elle élabore des **PROJETS FAVORISANT L'ACCÈS PUBLIC** et la mise en valeur des plans d'eau, dont la rivière Bécancour.

- Exemples :
- Pistes cyclables,
 - Espaces verts,
 - Parcs,
 - *Projet communautaire d'aménagement visuel le long de la rivière Bécancour faisant appel à la participation des citoyens (aménagements floraux)*

👉 **Objectif #3 :** **Sensibiliser la population à l'importance des activités récréotouristiques relatives à l'eau**

ACTION #50 :

Sensibiliser, à court terme, la population à la **préservation des endroits aménagés** en mettant sur pied un **PROGRAMME D'IDENTIFICATION DES SITES** en conformité avec la *Politique* et en demandant aux citoyens de **contribuer à les préserver** (installation de pancartes de style « site aménagé : aidez-nous à le conserver »).

ACTION #51 :

Publiciser, à court terme, les **ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES PRATIQUÉES** dans la ville afin d'en augmenter la visibilité.

DOCUMENT ANNEXE

1. Rapport d'activités

Afin de mener à terme le projet de politique municipale de l'eau, les membres du Comité se sont réunis à **14 REPRISES**. De plus, une journée complète de consultation publique (le 26 mai 2004) a permis à la population thetfordoise de se prononcer sur le projet.

Novembre 2003

- 19 novembre 2003 : 1^{re} rencontre du Comité :
 - ↳ Présentation des objectifs, des mandats et du fonctionnement du Comité
 - ↳ Tour de table sur les attentes et/ou préoccupations des participants

Janvier 2004

- 8 janvier 2004 : 2^e rencontre du Comité :
 - ↳ Présentation du bilan de l'eau réalisé par la firme Roche Ltée
- 15 janvier 2004 : 3^e rencontre du Comité :
 - ↳ Présentation de la Politique nationale de l'eau
 - ↳ Présentation de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
- 29 janvier 2004 : 4^e rencontre du Comité :
 - ↳ Discussion autour des grands enjeux soulevés à l'intérieur de la Politique

Février 2004

- 12 février 2004 : 5^e rencontre du Comité :
 - ↳ Conférence de M. André Beauchamp, président de la Commission du BAPE sur la gestion de l'eau au Québec
- 26 février 2004 : 6^e rencontre du Comité :
 - ↳ Déterminer les objectifs et actions à inclure dans la Politique concernant l'Axe 4 : Favoriser les activités récréotouristiques relatives à l'eau

Mars 2004 :

- 11 mars 2004 : 7^e rencontre du Comité :
 - ↪ Déterminer les objectifs et actions à inclure dans la Politique concernant l'Axe 3 : Protéger la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques
- 18 mars 2004 : 8^e rencontre du Comité :
 - ↪ Déterminer les objectifs et actions à inclure dans la Politique concernant l'Axe 3 : Protéger la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques
- 25 mars 2004 : 9^e rencontre du Comité :
 - ↪ Déterminer les objectifs et actions à inclure dans la Politique concernant l'Axe 2 : Poursuivre l'assainissement et améliorer la gestion des eaux usées

Avril 2004 :

- 1^{er} avril 2004 : 10^e rencontre du Comité :
 - ↪ Déterminer les objectifs et actions à inclure dans la Politique concernant l'Axe 2 : Poursuivre l'assainissement et améliorer la gestion des eaux usées
- 15 avril 2004 : 11^e rencontre du Comité :
 - ↪ Déterminer les objectifs et actions à inclure dans la Politique concernant l'Axe 1 : Gérer la consommation de l'eau potable
- 22 avril 2004 : 12^e rencontre du Comité :
 - ↪ Déterminer les objectifs et actions à inclure dans la Politique concernant l'Axe 1 : Gérer la consommation de l'eau potable
- 29 avril 2004 : 13^e rencontre du Comité :
 - ↪ Déterminer les objectifs et actions à inclure dans la Politique concernant l'Axe 1 : Gérer la consommation de l'eau potable

Mai 2004 :

- 26 mai 2004 : Journée de consultation publique
 - ↪ Séances de 9h30, 13h30 et 19h00

Juin 2004 :

- 3 juin 2004 : 14^e rencontre du Comité :
 - ↪ Retour sur les commentaires recueillis lors de la consultation publique
 - ↪ Élaboration finale de la Politique

2. Le Comité sur la mise en place d'une politique municipale de gestion durable de l'eau était formé des personnes suivantes :

M. Jean-Yves Blanchet – Citoyen
M. Nelson Bolduc – Citoyen
M. Maurice Camiré – Citoyen
M. Pierre Côté – Entrepreneur
M. Guy Couture – UPA
M. Bruno Faucher – Citoyen
M. Normand Fortier – Conseiller municipal
M. Richard Laflamme, ing. – Directeur des Services techniques de la Ville de Thetford Mines
M. François Laviolette, ing. – CHRA
M. Guy Lessard – Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches
M. Ronald Lessard – Citoyen
M. Jean-François Poulin – Citoyen
M. Claude Rancourt – Citoyen
M. Harold Roy – Vice-président Les Industries Fournier Inc.
M. Henri Turgeon – Citoyen
M^{me} Chantal Vincent – Citoyenne

La firme **FORGET AUBIN**, consultants en analyse des politiques, était chargée de la préparation, de l'animation et de la coordination du Comité auprès de la Ville de Thetford Mines et des personnes-ressources qui ont contribué à l'une ou l'autre des rencontres.



L'EAU : UNE RESSOURCE DURABLE, POUR LA VIE ET POUR L'AVENIR !

*Ville de Thetford Mines, Case postale 489, Thetford Mines (Québec) G6G 5T3
Téléphone : (418) 335-2981 Télécopieur : (418) 335-7089
Courrier électronique : infos@ville.thetfordmines.qc.ca
Internet : www.ville.thetfordmines.qc.ca*